

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL DU 23 JANVIER 2004

SYNDICAT CASTELNAU

Prélèvement : 00130923 Type visite: D1
Prélevé le : jeudi 10 février 2011 à 12h00
par : MR FREMY (IPL ATLANTIQUE)
Commune : AVENSAN
Installation : UDI 000449 CASTELNAU
Point de surveillance : S 0000000066 BOURG
Localisation exacte : Cantine

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE AVENSAN
MAIRIE
3 PLACE ST PIERRE
33480 AVENSAN



Mesures de terrain	Résultats	Exigences de qualité			
		Limites		Références	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0				
Couleur (qualitatif)	0				
Odeur (qualitatif)	0				
Saveur (qualitatif)	0				
Température de l'eau	8,6 °C				25,00
Chlore libre	0,3 mg/L				
Chlore total	0,4 mg/L				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire effectuée par : IPL santé environnement durables Atlantique, BORDEAUX Réf.labo.:330111/05082

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Turbidité	0,7 NFU				2,00
-----------	---------	--	--	--	------

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,50 Unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

FER ET MANGANESE

Fer total	3 µg/l				200,00
-----------	--------	--	--	--	--------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	701 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,010 mg/L				0,10
-------------------	-------------	--	--	--	------

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS

Fluorures	1,91 mg/L		1,50		
-----------	-----------	--	------	--	--

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bactéries aérobies revivifiables à 22°C	3 /ml				
Bactéries aérobies revivifiables à 36°C	<1 /ml				
Entérocoques	0 /100ml		0		
Escherichia coli	0 /100ml		0		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 /100ml				0

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00130923)

Eau conforme bactériologiquement aux limites de qualité. Eau conforme par dérogation à la limite de qualité pour le paramètre fluor fixée à 1,5 mg/l. La teneur en fluorures est comprise entre 1,5 mg/l et 2 mg/l, cette eau peut être consommée sans restriction pour la population adulte. Toutefois, une restriction de l'eau est indiquée pour les usages alimentaires pour les nourrissons et les enfants de moins de 12 ans. De plus, il est recommandé à la population de réduire les apports non hydriques en fluorures (sel fluoré et supplémentation

Pour le Directeur de la Délégation Territoriale de la Gironde
l'Ingénieur principal d'études sanitaires
Gisèle Déjean

